



## What We Heard

## Témoignages recueillis

Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

– Pilier 1 :

sécurité financière – la prestation canadienne d'invalidité

Synthèse des thèmes

Octobre 2022

## Synthèse des thèmes

Au cours des mois de mai et juin 2022, Inclusion Canada et les organisations participantes ont organisé des consultations auprès de personnes en situation de handicap et de l'ensemble de la communauté des personnes en situation de handicap sur la proposition de la prestation d'invalidité du Canada. L'objectif consistait à recueillir des renseignements sur la conception et la mise en œuvre de cette prestation, ainsi qu'à comprendre les expériences vécues, les défis et les obstacles en lien avec l'accès actuel à des programmes sociaux et de financement. Ces entrevues éclaireront le développement du premier Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap au Canada, une initiative visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap au Canada. Ces entrevues ont été soutenues par les partenaires du projet DIAP, Dystrophie musculaire Canada et Vie autonome Canada, et ont reçu le soutien financier d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Ces consultations ont été organisées avec des personnes en situation de handicap, leurs familles et accompagnants, les organisations pour les personnes en situation de handicap et leurs réseaux, ainsi que des experts politiques, juridiques et financiers dans le but de recevoir des renseignements concernant ce à quoi doit ressembler la prestation canadienne d'invalidité et la manière dont elle doit fonctionner. Ce rapport fait part des idées et opinions des personnes en situation de handicap et des organisations que nous avons interrogées, et se fonde

sur les réponses qu'elles nous ont données. Au total, nous avons interrogé 260 personnes dans le cadre de 32 groupes de discussion, 39 entrevues individuelles avec des informateurs clés et 3 contributions écrites. Au cours de ces consultations, plusieurs thèmes clés se sont démarqués :

### **La pauvreté rend la vie difficile, pas le handicap**

- De nombreuses personnes en situation de handicap au Canada vivent dans la pauvreté et sont amenées à devoir faire des choix difficiles entre leurs besoins fondamentaux. Certaines personnes en situation de handicap ont également peur de l'avenir et envisagent de demander l'aide médicale à mourir (AMM). En effet, ces personnes vivent dans une pauvreté absolue et ne sont pas en mesure d'accéder à des services financiers et sociaux adéquats, notamment un logement sûr, inclusif et abordable. La prestation canadienne d'invalidité proposée permettrait aux personnes en situation de handicap de vivre avec plus de dignité, de choix et de liberté.

### **Identités intersectionnelles**

- Les intersections de l'identité d'une personne aggravent les obstacles qu'elle rencontre en tant que personne en situation de handicap. La race, le genre, l'indigénéité, la classe, l'immigration, le statut, le statut familial et la langue influencent considérablement la manière dont une personne en situation de handicap bénéficie et accède aux programmes et prestations du gouvernement.

## Critères d'admissibilité

- L'admissibilité et l'inscription à la prestation canadienne d'invalidité proposée doivent être automatiques pour les personnes qui ont déjà droit à d'autres soutiens fédéraux, provinciaux ou territoriaux pour les personnes en situation de handicap. Une candidature séparée doit exister pour ceux qui ne bénéficient pas déjà d'un autre soutien gouvernemental pour les personnes en situation de handicap. La définition du handicap doit être aussi large et inclusive que possible, et envisager le handicap sous un angle social plutôt que médical. De plus, elle doit prendre en considération les conséquences du handicap sur la vie quotidienne des personnes qui en souffrent. La considération du handicap sous un angle social doit déboucher sur un réexamen des personnes habilitées à évaluer le handicap, permettant ainsi à des personnes autres que des médecins de l'évaluer. Certains considèrent que les programmes de soutien, y compris la prestation canadienne d'invalidité, doivent prendre en charge les frais de diagnostic du handicap. D'autres participants pensent qu'aucun de test d'emploi ou d'actifs ne doit être requis pour la prestation canadienne d'invalidité. Selon eux, pour être admissibles, les individus doivent être des résidents légaux et la prestation doit être payée sur une base individuelle.

## Accès à la prestation et processus de candidature

- Un processus de candidature simple, accessible et flexible doit exister pour que la prestation canadienne d'invalidité proposée soit aussi inclusive que possible. Des représentants du gouvernement spécifiquement formés faisant preuve de compassion, d'empathie et d'inclusivité amélioreraient considérablement l'expérience des personnes demandant des prestations gouvernementales. Des « guides » indépendants aideraient les gens à comprendre les systèmes d'accès aux prestations du gouvernement complexes actuellement en place et aideraient les personnes en situation de handicap les plus dans le besoin à bénéficier de la prestation canadienne d'invalidité proposée. Certaines personnes considèrent également qu'un processus d'examen et d'appel juste et indépendant doit être mis en place afin de permettre aux gens de contester les décisions prises à propos de leur admissibilité et de leur candidature.

### Interactions avec la prestation

- Une écrasante majorité des personnes interrogées considère qu'aucune récupération des aides existantes proposées par les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux n'a lieu d'être. Une généreuse exemption sur les gains doit être mise en place afin de permettre aux gens de travailler et d'établir une base d'actifs. Pour les personnes handicapées, la prestation canadienne d'invalidité proposée ne doit pas être liée au crédit d'impôt ou imposable. Les avis divergent à propos de la prise en compte des revenus pour la prestation canadienne d'invalidité. Cette prise en compte des revenus pourrait

garantir aux personnes aux plus faibles revenus d'obtenir une plus grande prestation ou pourrait assurer le contrôle des critères d'admissibilité et d'exclusion.

### **Montant de la prestation canadienne d'invalidité**

- La prestation canadienne d'invalidité doit porter le revenu des personnes handicapées au-dessus du seuil de pauvreté et tenir compte des coûts souvent associés au handicap. La prestation minimale doit se situer entre 2 200 et 2 400 dollars par mois, indexée sur le coût de l'inflation, avec une possibilité d'être individualisée en fonction des besoins et de la situation géographique.

### **Changement des valeurs sociétales**

- Certains des participants considèrent que nous devrions faire mieux, en tant que pays, pour soutenir les personnes en situation de handicap et faire de l'accessibilité un droit humain.

### **Le besoin d'un programme plus approfondi pour la réduction de la pauvreté parmi les Canadiens en situation de handicap**

- Certaines des personnes interrogées considèrent que la prestation canadienne d'invalidité n'est qu'une partie de la réponse à la pauvreté parmi les Canadiens en situation de handicap et que cette dernière doit également inclure l'accès à des soutiens personnels, à des

logements abordables et accessibles, à des équipements adaptatifs, à des services Internet et téléphoniques abordables et accessibles, aux transports, aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et à l'emploi.

- L'une des organisations nationales pour personnes en situation de handicap préconise également le développement d'un programme complémentaire pour accompagner la prestation canadienne d'invalidité. Ils considèrent que, bien que la prestation canadienne d'invalidité soit nécessaire, elle ne répondra pas aux besoins de soutiens essentiels de nombreuses personnes. Ils ont recommandé l'élaboration d'un régime national d'assurance invalidité financé par les pouvoirs publics, qui fournirait des aides essentielles, sous la forme d'un droit, aux personnes en situation de handicap tout au long de leur vie. Ils ont préparé un rapport séparé expliquant les principes d'un tel plan ainsi que la manière dont il pourrait compléter la prestation canadienne d'invalidité. Ce rapport sera inclus en tant que rapport séparé et fourni à Emploi et Développement social Canada en tant que partie intégrante de l'analyse environnementale.

### **Autres problèmes évoqués lors des consultations**

- Après la mise en place de la prestation canadienne d'invalidité, certaines personnes ont affirmé qu'il serait important de recueillir des données sur l'efficacité du soutien apporté par la prestation et sur les personnes qu'elle n'atteint pas. Certaines personnes considèrent

également qu'il est nécessaire d'œuvrer à la mise en place d'une stratégie spécifique pour relever les défis uniques de l'insécurité financière dans le Nord.

### Enquête ultérieure

En plus des entrevues organisées, en octobre 2022, dans le cadre du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (DIAP), une enquête nationale connexe a été créée avec les quatre piliers du plan d'action pour compléter ces consultations. Une grande variété de renseignements sur les expériences des Canadiens en situation de handicap a été recueillie dans le cadre de cette enquête. Elle comprenait des questions sur les quatre piliers du DIAP : la sécurité financière (la prestation canadienne d'invalidité), l'emploi, les communautés inclusives pour les personnes en situation de handicap, et la modernisation des programmes et approches du gouvernement pour les personnes en situation de handicap.

L'enquête comprenait un total de 9 questions concernant le Pilier 1 – Sécurité financière (prestation canadienne d'invalidité). La plupart des questions étaient de nature quantitative, mais 2 questions étaient qualitatives et demandaient aux participants d'expliquer et de décrire leurs expériences. Une analyse thématique des 2 questions qualitatives de l'enquête sur le Pilier 1 concernant la sécurité financière se trouve à la page 70 en tant qu'addenda à ce rapport.